



Résolution 249 (1963)¹

Action des pouvoirs locaux dans le domaine de la défense et mise en valeur des ensembles et sites historiques ou artistiques

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Ayant pris connaissance du rapport de la commission culturelle et scientifique sur la défense et mise en valeur des sites et ensembles historiques ou artistiques ([Doc. 1570](#));

Constatant avec satisfaction que la question de l'aménagement du territoire a été inscrite au projet d'ordre du jour de la 5 e Session de la Conférence européenne des Pouvoirs locaux;

Considérant l'importance primordiale que les communes et les pouvoirs locaux sont appelés à jouer dans le domaine de la défense et mise en valeur des ensembles et sites historiques ou artistiques,

Décide de recommander à la Conférence européenne des Pouvoirs locaux :

1. d'examiner dans le cadre de la question de l'aménagement du territoire, inscrite à l'ordre du jour de sa 5 e Session, la question de la défense et mise en valeur des sites et ensembles historiques ou artistiques
2. de faire en sorte que des initiatives nationales particulièrement heureuses dans ce domaine soient portées à la connaissance de toutes les communes d'Europe;
3. d'envisager la création d'une fédération européenne des villes historiques

1. Discussion par l'Assemblée le 10 mai 1963 (8 e séance) (voir [Doc. 1570](#), rapport de la commission culturelle et scientifique). Texte adopté par l'Assemblée le 10 mai 1963 (8 e séance).

